

## **Couvent franciscain obs. Ste-Marie de Cluj / Kolozsvár**

### **Auteur principal**

de CEVINS Marie-Madeleine

### **Rédaction**

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

#### **Numéro (Cartes)**

262

#### **Géoréférencement**

POINT (23.595609 46.768134)

#### **Ordre**

OFM Obs

#### **Province mendiante en 1500**

Hongrie

#### **Provinces mendiante entre 1220 et 1550**

Province mendiante entre 1250 et 1500

## **Province mendiante**

Hongrie

## **Custodie**

Cluj / Kolozsvár  
Transylvanie

## **Pays entre 1220 et 1550**

Pays entre 1250 et 1500

## **Pays entre 1250 et 1550**

Royaume de Hongrie

## **Pays actuel**

Roumanie

## **Localité actuelle**

Cluj-Napoca

## **Localité en allemand**

Klausenburg

## **Localité en hongrois**

Kolozsvár

## **Localité en latin médiéval**

Colosvar, Kolosvar

## **Type de localité**

Grande ville marchande

## **Présence d'un autre couvent mendiant**

Oui

## **Sociographie de la localité**

[Artisan\(s\)](#)

## **Lieu de rassemblement le plus proche**

[Enceinte urbaine](#)

## **Début d'intervalle année de fondation**

[1486](#)

## **Fin d'intervalle année de fondation**

[1494](#)

## **Année de fermeture**

[1556](#)

## **Précisions dates de fondation et de fermeture**

1486 (9 novembre) : cession par la municipalité de Cluj d'un terrain dans la ville pour la construction du couvent, situé sur "rue des Loups", près de la "Tour des tailleurs", sur ordre du roi Mathias I<sup>er</sup>.

quendam locum pro monasterio in platea Luporum, in annexu Turris nuncupatae, Turris Sartorum, ad plagam Orientalem, tendentem,

fratribus minoribus in perpetuum duximus, conferendum

< JAKAB (éd.), I, p. 272 n°169

1487 (5 septembre) : ordre du roi Mathias à l'évêque de Transylvanie d'autoriser la construction du couvent et de la protéger de ceux qui s'y opposent, et ordre donné à la ville de mettre à disposition des frères des agents chargés d'aider à la construction et à l'approvisionnement en matériaux nécessaires à celle-ci

1490 (18 janvier) : Mathias Corvin charge le comte du sel de Transylvanie Michel de Tarca de financer au nom du roi la taille de pierres, l'approvisionnement en bois et les travaux de menuiserie pour continuer les travaux, notamment sur les cellules du couvent

1494 (24 août) : le roi Wladislas II finance l'achèvement du couvent en lui affectant le produit des mines de sel, à hauteur de 300 florins

## Fondateur

[Mathias Ier \(Corvin\), roi de Hongrie](#)

## Sociographie du fondateur

[Roi ou prince](#)

## Taille

Couvent de taille imposante, notamment dans les années 1530, où il est le deuxième (en nombre de frères) après celui d'Oradea :

- 1509 : au moins 12 frères (couvent désigné comme *conventus*)
- 1535 : 34 frères, dont 17 prêtres, 4 novices et 13 frères lais

En outre, de 1535 à 1537, ce couvent est le siège de la custodie du même nom.

## Sceau

Sceau conservé au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Figure centrale : Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

Inscription : *Sigillum fratrum minorum de conventu Kolosvar.*

< KARÁCSONYI, II, p. 102

## Résumé

1486-1494 env. Fondation du couvent Sainte-Marie (ou Notre-Dame-des-Neiges) par le roi Mathias Corvin, après quoi les travaux se poursuivent au moins jusqu'en 1494, en bénéficiant du produit des mines de sel royales, par décision du roi Wladislas II Jagellon

1506 Mention d'un couvent de Clarisses fondé auprès de ce couvent par Jean Erdélyi et Nicolas Bethlen ; en piteux état en 1544, il ne compte plus qu'une religieuse, âgée, en 1572

1522 Mention d'une communauté de tertiaires féminines, qui fonctionne jusque vers 1580, peut-être dans les mêmes murs que les Clarisses

1551 Première expulsion des frères par les habitants, passés au protestantisme

1556 (15-16 mars) Expulsion violente des frères (un mort) puis saccage de l'église (destruction des autels et des tableaux, croix incendiées), peut-être à l'initiative du maire Étienne Ötvös

Lorsque les Franciscains reviennent dans la ville au siècle suivant, ils ne peuvent s'installer dans leurs anciens murs.

2) Documentation connue sur le couvent

## Bibliographie générale

KARÁCSONYI János, *Szent Ferencz rendjének története Magyarországon 1711-ig*, Budapest, 1922-1924, t. II, p. 99-103, 459-460, 551-552

ROMHÁNYI Beatrix, *Kolostorok és társaskáptalanok a középkori Magyarországon*, Budapest, 2000, p. 38

RUSU Adrian Andrei (dir.), *Dicționarul mănăstirilor din Transilvania, Banat, Crișana și Maramureș*, Cluj-Napoca, 2000, p. 106-107.

## **Aspects économiques**

BUZÁS Gergely, *Építőműhely feltárása a visegrádi ferences kolostor területén*, Archaeologia - Altum Castrum Online, Visegrád, 2016, ici p. 17

ENTZ Géza, *Erdély építésze a 14.-16. században*, Kolozsvár, 1996, ici p. 148-149.

## **Sources**

### **Sources manuscrites :**

Budapest, Archives Nationales Hongroises (*Magyar Nemzeti Levéltár, Országos Levéltár* = MNL)

- DL 36399 p. 10-12 n°1 [clichés 7-8] (= testament d'Élisabeth Weymer, 12 décembre 1503)
- DL 31025 (= testament d'Agathe, épouse de Sigismond de Kiskapu, autour du 25 novembre 1519, peut-être le 1<sup>er</sup> décembre - date peu lisible sur le manuscrit)
- DL 36401 p.109-111 n°1 [clichés 56 et 57] (= testament de Nicolas d'Omboz, 24 août 1526)

### **Sources imprimées :**

BUNYITAY Vincze, *A gyulafehérvári székesegyház későbbi részei s egy magyar humanista*, Budapest, 1893, annexe (*Melléklet*) p. 27-32, ici p. 28 (= testament de l'évêque de Transylvanie François de Várda / Várday, 22 octobre 1524)

BUNYITAY Vincze, RAPAICS Rajmond, KARÁCSONYI János, *Monumenta ecclesiastica tempora innovatae in Hungaria religionis. Egyháztörténelmi emlékek a magyarországi hitújítás korából*, Budapest, t. I-V, 1902-1912

- t. II, p. 178-181 n° 159 (= dons faits par testament au couvent par Madeleine, veuve du lapicide de Cluj prénommé Georges, 19 décembre 1531)
- t. II, p. 511 n° (= possession de vignes autorisée par le chapitre provincial, 1533)
- t. IV, p. 434-435 n° 399 (= retranscription par l'abbaye de Cluj-Mănăştur / Kolozsmonostor de 4 chartes royales accordant au couvent un revenu en sel, 15 septembre 1545)

JAKAB Elek, *Kolozsvár története, Oklevéltár I. (Kolozsvár története első kötetéhez)*, Buda, 1870

- p. 272 n°169 (= acte de cession d'un terrain dans la ville, 7 novembre 1486 [9 novembre selon JAKAB])
- p. 276 n°173 (= ordre du roi Mathias de mettre à disposition des frères des intendants chargés de superviser la construction, 5 septembre 1487)
- p. 290 n°180 (= ordre du roi Mathias au comte de la Chambre du sel de Transylvanie Martin de Tarcsa de financer la taille de pierres et la construction de cellules provisoires en bois, 18 janvier 1490)
- p. 305-306 n°188 (= ordre donné par le roi Wladislas II Jagellon aux comtes de la Chambre du sel d'affecter le produit des mines royales de sel de Turda à hauteur de 300 florins annuels pendant la durée de la construction du couvent, 24 août 1494)
- p. 317-318 n° 196 (= somme compensatoire d'une partie de loyer reçue par testament, 3 juin 1510 [31 mai selon JAKAB])
- p. 352 n° 219 (= autorisation du roi Louis II de faire acheminer le sel de l'année précédente jusqu'au couvent, 30 mars 1520 [27 mars selon JAKAB])

JAKÓ Zsigmond, *A kolozsmonostori konvent jegyzőkönyvei (1289-1556)*, 2 vol., Budapest, 1990, t. II,

- n° 3295 p. 233 (= testament d'Élisabeth Weymer, 12 décembre 1503)
- n° 4166 p. 478-479 (= testament de Nicolas d'Omboz, 24 août 1526 [regeste])

#### 4) Décideurs, agents et intermédiaires économiques

### **Patronus**

Patronus

#### **Identité du patron**

Mathias Ier (Corvin), roi de Hongrie

#### **Lignage**

Hunyades / Hunyad / Hunyadi

#### **Origine sociale et géo.**

Roi ou prince

#### **Commentaire patronus**

Fondateur du couvent.

Trois ordonnances royales concernent la construction (1486, 1487, 1490) et ses modalités.

Celle de 1490 (18 janvier), adressée au camérier royal de Transylvanie Martin de Tarcsa, précise que la construction se fait depuis le début aux frais du roi (*ad expensas nostras*). Pour accélérer les travaux, le roi le charge de pourvoir (à l'aide du produit de sa Chambre) les frères en pierres taillées et de faire construire des cellules provisoires, pour que le frère Jean et les



autres frères puissent résider sur place en attendant l'achèvement des travaux :

... ut opus continuari faciat, tibi itaque committimus, ut juxta ipsius informationem fabricam illam inchoatam in proximo tempore veris melius, diligentiusve quo potes ad nostras expensas continuari facias, et quidem sine intermissione, provideas etiam de fractoribus lapidum ad nostras similiter expensas, pro coctione autem cementi solvas cum salibus, pro sectura etiam lapidum et cementi, usque ad locum fabricae solvas de nostris pecuniis et ad nostram rationem. Caeterum huic fratri Joanni, et caeteris fratribus qui cum eo isthic erunt, facias fieri de lignis et asseribus cellas necessarias, et quidem sufficientes, ut quoad ibi permanebunt, commode stare et vivere possint,

< JAKAB (éd.), p. 290 n°180

## Privilèges économiques accordés au couvent

### [Matériaux de construction](#)

### Agents externes

Agent externe

#### Date de mention

1487

#### Nombre

2

#### Mode de désignation

par la municipalité

## **Sociographie agent**

Artisan(s)

Bourgeois urbain(s)

## **Attribution**

superviser les travaux de construction

## **Détail**

Le 5 septembre 1487, le roi Mathias ordonne à la municipalité de Cluj de ne pas entraver la construction du couvent et de mettre à la disposition des frères deux hommes "honnêtes" et "idoines" chargés de superviser les travaux :

... quamobrem volumus, et fidelitatibus vestris serie praesentium strictissime praecipimus et mandamus fratribus hujusmodi claustrum in loco praescripto absque omni difficultate et renitentia aedificari facere permittere et de medio vestri **duos probos et idoneos viros** eligere debeatis, qui similiter eisdem fratribus juxta ipsorum requisitionem, in omnibus ipsorum necessitatibus auxilio et juvamine adesse debeant. Aliud igitur nullatenus facere praesumatis.

< JAKAB (éd.), p. 276 n° 173

Agent externe

## **Type d'agent externe**

Vitricus

## **Date de mention**

1510

## Nombre

1

## Détail

En 1510 (3 juin), l'affaire de la maison appartenant jadis à Ambroise Szabó et dont les loyers avaient été en partie légués au couvent par la mère de celui-ci (voir Testaments), fait apparaître un *vitricus* du couvent, dans le même rôle que celui de la paroisse Saint-Michel : ils dénoncent l'état d'abandon de la maison et donc le fait que les loyers qui auraient dû revenir à leur établissement n'avaient pas été versés (voir aussi Biens fonciers) :

Item Sancti Michaelis archangeli parrochialis ecclesie nostre, et claustrum beate Marie Virginis fratrum ordinis Minoris in prefata Kolloswar fundati **vitrici** exposuerunt. quod domus dicti Ambrosy Zabo in theatro civitatis existens atque fundata curie domus plebani contigua, dietim magis ac magis desolaretur, et ita quidem ut eandem iam nemo inhabitare nisi reformaretur posset.

< JAKAB (éd.), n° 196 p. 318

5) Biens et revenus fonciers (stables) du couvent

## Biens et revenus fonciers

Bien ou revenu foncier

### Type de bien foncier

Maison urbaine

### Année de première mention

1510

## **Année de dernière mention**

1510

## **Nom**

maison proche du presbytère de Cluj

## **Distance par rapport au couvent**

< 2 km

## **Bien foncier : Provenance**

Donation

## **Bien foncier : Mode d'exploitation**

Location

## **Précisions mode d'exploitation**

À l'origine, selon le testament de la mère d'Ambroise Szabó ("Le Tailleur"), les frères percevaient une partie (*tercialitas*) du loyer de cette maison jouxtant le presbytère, de même que la paroisse Saint-Michel.

Mais la maison n'ayant pas été entretenue, les loyers ne rentraient pas car personne ne pouvait plus y habiter, selon le rapport fait à la municipalité par les deux *vitrici* de la paroisse et du couvent avant le 3 juin 1510.

domus dicti Ambrosy Zabo in teatro civitatis existens atque fundata curie domus plebani contigua, dietim magis ac magis desolaretur, et ita quidem, ut eandem iam nemo inhabitare, nisi reformaretur posset.

Le nouveau propriétaire de la maison, Jean Csiszár, est mis dans l'obligation de payer les dettes d'Ambroise Szabó, notamment les 50 florins de somme compensatoire correspondant à ces loyers non versés :

pro tercialitate domus ecclesiis Sancti Michaelis et Beate  
Marie Virginis ordinis fratrum minorum soluit florenos quinquaginta

< JAKAB (éd.), n° 196 p. 317-318

## **Valeur monétaire**

50 florins

## **Evolution dans le temps**

En 1510, cette partie du loyer a été rachetée pour la somme de 50 florins :

pro tercialitate domus ecclesiis Sancti Michaelis et beate  
Marie Virginis ordinis fratrum minorum solvit florenos  
quinquaginta, cuius solucionis pretextu singuli creditores predicti  
eundem Johannem Chyzar liberum quittum et absolutum  
pronunciarunt

< JAKAB (éd.), n° 196 p. 317-318

## 6) Biens et revenus non fonciers du couvent

### **Biens et revenus non fonciers**

Bien et revenu non foncier

#### **Type de bien ou revenu non foncier**

Subvention périodique (en argent)

#### **Date de mention**

1494 (24 août)

1519-1520 (27 mars)

1545 (15 septembre)

## Revenus argent ou nature

300 florins par an pendant la phase de construction

## Observations

Le 24 août 1494, le roi Wladislas II, alors en visite en Transylvanie, ordonne aux comtes de la Chambre du sel Étienne Istvánfi et Michel de Kápolna d'affecter chaque année 300 florins sur le produit des mines royales de Turda / Torda à la construction du couvent de Cluj.

...ad continuationem laborum, aedificiorumque ipsius claustrum, ac monasterii ex camera nostra Thordensi, de illis salibus, qui in curribus hinc inde solent advehi, vulgariter : Szekeres Sok nuncupatis, sales **trecentorum florenorum auri**, a modo usque a **d consumationem et perfectionem aedificiorum ejus monasterii, sive claustrum** deputavimus, praesentibusque deputamus ; ideo volumus, et fidelitatibus vestris firmiter praecipimus, quatenus a modo deinceps praescriptos sales trecentorum aureorum, ex dicta Camera nostra Thordensi fratribus S. Francisci **ad praescriptum aedificium, et structuram dicti monasterii, et claustrum**, prout superius declaratum est infra tempus praemissum perfectae consumationis laborum ad hujusmodi aedificium necessarium, singulis annis reddere et sine omni recusa [sic] restituere debeatis, et aliud facere nulla ratione praesumatis.

< JAKAB (éd.), p. 305-306 n° 188

On aurait pu imaginer que la clause temporelle (jusqu'à l'achèvement des travaux) était un moyen habile d'intéresser les camériers à l'achèvement rapide des travaux (pour ne pas ponctionner trop longtemps leurs propres

revenus) ...

Mais le versement de ces 300 florins ne s'arrête pas à l'achèvement de la construction du couvent :

En 1520 (30 mars), le roi Louis II accorde aux frères l'autorisation, signifiée au comte de la Chambre du sel de Transylvanie Georges Batthyány ainsi qu'aux percepteurs royaux, de faire acheminer les blocs de sel qu'ils n'avaient pas pu faire transporter l'année précédente (1519) en raison du faible niveau des eaux - celle du Maros, par lequel le sel de Torda était acheminé jusqu'au couvent.

Le texte décrit ce versement annuel de 300 florins (en sel) comme faisant partie de la dotation initiale du couvent, attribuée à Wladislas II.

secundum **dotationem eleemosynarum** genitoris nostri piaie memoriae in Camera nostra Thordensi sales trecentorum florenorum dari et deputari fecisse, qui restituti, propter carentiam inundationis aquarum tunc in hoc Regnum Hungariae educi non potuissent ; ne autem hujusmodi sales cum damno ipsorum fratrum ibi perirent : id eisdem fratribus duximus concedendum, ut illos libere valeant atque possint educi facere.

< JAKAB (éd.), p. 352 n° 219

En 1545 (15 septembre), les frères du couvent obtiennent du monastère bénédictin (*locus credibilis*) de Cluj-Mănăştur / Kolozsmonostor la transcription intégrale des quatre chartes royales délivrées par Mathias Corvin (2), Wladislas II et Louis II en faveur du couvent, et concernant en particulier la livraison de sel.

< BUNYITAY *et alii* (éd.), p. 434-435 n°399

Bien et revenu non foncier

## **Type de bien ou revenu non foncier**

Quête

## Date de mention

1533

## Observations

Le chapitre provincial de 1533 affecte le vignoble situé sur le mont Felvinc au couvent de Cluj – non pas en tant qu'exploitation agricole (*erratum* dans CEVINS 2008, p. 391) mais comme nouvelle zone de quête où les frères pourront obtenir ainsi du vin par la mendicité :

Item vesta vinaria possessionis Felwyncz assignatur ad conventum Coloswariensem.

< BUNYITAY et alii (éd.), t. II, p. 473

## Bilan(s)

Le produit des mines royales de sel de Turda / Torda procurait aux frères de Cluj un revenu à la fois élevé et très stable. Il n'a pas d'équivalent dans les autres couvents de la province de Hongrie (jusqu'à plus ample informé).

7) Structure des dépenses du couvent

## Structures des dépenses

Structure des dépenses

### Poste de dépenses

Loyer

### Date de mention

1486



## Catégorie de dépense

Ordinaire

## Observations

Le 9 novembre 1486, la municipalité accepte de céder un terrain dans la ville pour qu'un couvent franciscain observant y soit construit, conformément à la demande du roi Mathias et du voïvode de Transylvanie Étienne de Báthor, mais en posant comme condition que les frères s'acquitteront du loyer des maisons (à détruire) qui s'y trouvaient auprès de leurs (anciens) propriétaires.

... quendam locum pro monasterio in platea Luporum, in annexu Turris nuncupatae, Turris Sartorum, ad plagam Orientalem, tendentem, Fratribus Minoribus in perpetuum duximus, conferendum, imo conferimus et donamus prefatis fratribus inibi tantum locum, et spatium, quantum necessitas Monasterii deposcit, ita tamen, quod domus ibidem sitae ipsis possessoribus exolvi pretiõ debeant, perpetue et irrevocabiliter tenendum et habendum, pariter possidendum contradictorio nullo obstante.

Le préambule affecte pourtant, quelques lignes plus haut, de vouloir ne pas seulement considérer les choses de ce monde et vouloir augmenter le culte divin, dans une logique d'échange de biens matériels contre des biens spirituels :

... quod nos, ac tota communitas praedictae civitatis, unanimiter cogitantes, quia praesentis vitae conditio statum habeat instabilem, et ea, quae habent essentiam, tendunt visibilliter ad non esse. Idcirco digna et devota consideratione vigilantes, ne cum Dominus venerit, nos inveniat dormientes, pro nostrorum

commoditate, et divini cultus augmento, terrena in caelestia, et transitoria in aeterna felici volentes commercio commutare,...

< JAKAB (éd.), I, p. 272 n°169

## 8) Cadre de vie des frères : bâtiments et équipements

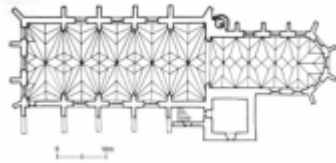
### Eglises conventuelles

Eglise conventuelle

#### Etat général

Église assez bien conservée. Actuel temple calviniste, dans l'ancienne "rue des Loups" (*Farkas-utca*).

#### Nefs - Choeurs - Plans



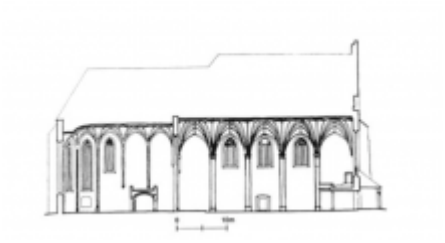
Église à une seule nef, fermée par un chœur polygonal.

Dimensions : 62,6 m de long sur 17,7 m de large.

< ROMHÁNYI, p. 38

< Source plan : ENTZ 1996, p. 346

#### Richesses ornementales



Fenêtres à arcatures gothiques.

< Source image : ENTZ 1996 p. 347



Choeur avec fenêtres et voûte.

< BUZÁS 2016, p. 17, fig. 32



Voûte du choeur.

< BUZÁS 2016, p. 17, fig. 34

## Equipements

### Orgue

Orgue (ou plutôt organiste) mentionné en 1535.

< KARÁCSONYI, II, p. 102

---

## Batiments conventuels

Batiment conventuel

### Etat général

Quelques vestiges, les fondations du cloître et l'aîle orientale de celui-ci, dont deux arcades gothiques, ont été retrouvés au cours de fouilles menées dans les années 1970.

< ROMHÁNYI, p. 38

9) Economie du salut

## Testaments

Testament

### Année

1503

### Testateur

Élisabeth, veuve d'Étienne Weymer

## **Sociographie du testateur**

Bourgeois urbain(s)

## **Legs**

10 florins

## **Service spirituel attendu**

Services pro anima

## **Détail**

Dans son testament dressé le 12 décembre 1503, Élisabeth, veuve d'Étienne Weymer (*Stephanus Weyneer*), lègue 10 florins pour des messes à célébrer par les frères mineurs "dans la nouvelle église Sainte-Marie" :

*Item fratribus ordinis beati Francisci confessoris fratrum minorum in nova ecclesia beate Marie virginis in eadem civitate Coloswar fundata degentibus pro celebrandis missis iterum decem florenos dari debeat de silvam (?) parata pecunia.*

On note qu'elle lègue des biens fonciers aux Dominicains, et non aux Franciscains.

< JAKÓ (éd.), p. 233 n° 3295 ; MNL DL 36399, p. 10-12

Testament

## **Année**

1510

## **Qualité de l'année**

av.

## Testateur

Agnès, mère d'Ambroise Szabó

## Sociographie du testateur

Bourgeois urbain(s)

## Legs

une partie de loyer urbain

## Détail

D'après un document émis par la municipalité de Cluj le 3 juin 1510 et concernant les biens de feu Ambroise Szabó (*Ambrosius Zabo*), document dressé à la demande de ces créanciers après la mort de ce dernier, la mère d'Ambroise Szabó avait légué par testament à l'église paroissiale Saint-Michel ainsi qu'à ce couvent une portion (le tiers ?) du loyer d'une maison urbaine - compensé finalement par la somme de 50 florins, dont Ambroise était encore redevable au couvent à cette date (voir Biens fonciers) -.

Item iuxta testamentariam dispositionem prelibate quondam domine Agnetis genitricis antelati Ambrosy Zabo : pro tercialitate domus ecclesiis Sancti Michaelis et Beate Marie Virginis ordinis fratrum Minorum solvit florenos quinquaginta.

< JAKAB (éd.), n° 196 p. 317-318

Testament

## Année

1524

## Testateur

François de Várda, évêque de Transylvanie

## Sociographie du testateur

Membre(s) du haut clergé séculier

## Legs

100 florins

## Détail

Dans son testament daté du 22 octobre 1524, François de Várda (Várdai/Várday), lègue 100 florins aux frères de ce couvent.

Item fratribus ordinis sancti Francisci in Colosvar florenos centum.

Il lègue la même somme aux Dominicains de Cluj, tandis qu'il ne lègue que 50 florins au curé de la ville. Mais les autres dons (à d'autres établissements ecclésiastiques comme à des particuliers) sont beaucoup plus importants.

< BUNYITAY 1893 (éd.), p. 28 ; KARÁCSONYI, II, p. 101

## Testament

## Année

1519

## Testateur

Agathe, épouse de Sigismond de Kiskapu

## Sociographie du testateur

Noble(s) de niveau intermédiaire ou inférieur

## Legs

une coupe d'argent

## Service spirituel attendu

Enterrement au couvent sans l'habit

Participation à la liturgie funèbre

## Détail

Le 1<sup>er</sup> décembre (?) 1519, Agathe, épouse de Sigismond de Kiskapu (*Agatha coniux [...] Sigismundi Gerewffy de Kyiskapws*) lègue par testament une coupe en argent aux frères en échange de son enterrement sur place et d'un office des défunts avec procession :

Unam cupam de argento factam ex auratam [sic] lego ad fratres minores in Coloswar existentes, ut ibidem sepelliant et sicuti moris est cum processione et vigilia mortuorum perlegant.

< MNL DL 31025 ; ENTZ 1996, p. 347

## Testament

### Année

1531

### Testateur

Madeleine, veuve du tailleur de pierre Georges (Kőfaragó)

### Sociographie du testateur

Bourgeois urbain(s)



## Legs

env. 200 florins au total

## Service spirituel attendu

Enterrement au couvent sans l'habit

Services pro anima

## Détail

Dans son testament dressé le 19 décembre 1531, Madeleine, veuve du tailleur de pierre Georges de Cluj (*Ego Magdalena uxor circumspecti condam Georgii lapicide de Coloswar*) et membre de la confraternité du couvent (*confratrissa fratrum minorum claustrum beatissime virginis Marie in eadem Coloswar fundati*), fait de très nombreux dons au couvent de Cluj – parmi une douzaine d'établissements franciscains observants de Hongrie, outre des couvents dominicains et des couvents de moniales ou d'autres ordres religieux, et devant les dons aux soeurs tertiaires ainsi qu'à la paroisse Saint-Michel..

Les dons à ce couvent sont mentionnés en premier, avant d'autres dons ponctuels au même couvent répartis dans la suite du testament, après un préambule rappelant la vanité des biens meubles et immeubles de ce monde, donnés par Dieu, et la nécessité de se préparer à la mort, ainsi que la nécessité d'accomplir les volontés de feu son mari.

Celui-ci est enterré au couvent et elle souhaite être ensevelie à ses côtés (*Item sepulturam eligo in iam fato claustrum Beate Virginis fratrum minorum quemadmodum et maritus meus predecessor*).

Le détail des dons au couvent se répartit, dans l'ordre d'apparition dans le testament, comme suit :

- 32 florins d'or pour 7 fois 7 (49) messes de la Passion (*In primis lego prefatis fratribus minoribus florenos triginta duos in auro, ita quod ipsi*

*celebrent septies septem missas cum passione), ainsi qu'un requiem et la vigile des défunts chaque lundi pendant une année (Item [per] integrum annum qualibet feria secunda cantent Requiem, et illis diebus vei alia die dicant vigiliam mortuorum)*

- 100 florins (dont 25 en pièces d'or, les 75 restant dans d'autres monnaies) pour faire tisser un grand tissu blanc avec des fils d'or et qu'ils en fasse un vêtement sacerdotal à utiliser au maître-autel de l'église du couvent (*Item lego centum florenos ad ornandum sericum album deauratum vulgo kamwka, de quo fiat indumentum sacerdotale ad maius altare claustrum prefati, et de ipsis C florenis emantur crux et attinentie ad idem indumentum ; XXV horum C. florenorum erit de auro, reliqua pars de monetis*)
- 5 florins pour un vêtement sacerdotal pour la même église dans un autre tissu, noir (*Item similiter lego viginti quinque florenos ad unum indumentum altaris, quod fiat ad dictum maius altare de alba kamwka*)
- 5 florins pour un autre parement d'autel noir destiné à l'autel des défunts (*Item lego florenos quinque, pro uno alio indumento sacerdotali ad dictam ecclesiam fratrum minorum, quod fiat de nigro atlasio vulgo atlatcz, in memoriam defunctorum*)
- 5 florins pour la confection d'un textile similaire (*Item similiter lego florenos quinque, quibus ematur kamwka nigra pro indumento altaris defunctorum, quod consistit in dicta ecclesia fratrum minorum sine organo*)
- 14 florins pour l'habillement des frères et afin d'être recommandée à leurs prières de même que ses défunts (*Item ad vestituras fratrum minorum claustrum Beate Virginis memorati lego florenos quattuordecim, ut orent pro me et meis defunctis, quas lego ex illa devocione, quam ad eorum ordinem habui, ut orationibus eorum sim commendata*)
- la maison qu'elle habite (*domum, quam inhabito, totaliter, et ex integro, dictis fratribus Mmnoribus lego*)
- des objets personnels en argent (4 ceintures, 9 cuillers en argent, 18 fibules, 1 gobelet en argent) pour en faire un calice (*Item quattuor baltea cum suis bullis, et coclearia argentea novem, et fibulas XVIII, et picarium unum argenteum lego ad sepefatum claustrum fratrum minorum, ut ex his fiat calix ad cultum divini obsequii*)

- une somme non précisée pour la confection d'un dalmatique pour le maître-autel de l'église (*Item ematur Kamwka alba deaurata de qua fiat dalmatica ad Maius altare dictorum fratrum minorum de Coloswar* )
- une table munie d'un panier pour l'infirmerie du couvent (*Item ad domum infirmorum eorundem fratrum lego vnam bonam mensam cum cista paratam*) – tandis qu'elle donne une autre table, plus simple (*mensam simpliciolem*) aux pauvres de l'église du Saint-Esprit.

On note qu'elle lègue une terre de labour aux Clarisses (*Item agrum arabile meum lego sororibus iam dictis sancti Francisci*) mais pas aux frères de ce couvent, pas plus qu'aux autres couvents franciscains observants, qui reçoivent des sommes d'argent.

L'ensemble représente plus de 150 florins de liquidités, outre sa maison et ses objets de valeur.

C'est aussi le gardien du couvent qui est chargé de trouver la personne qui se rendra en pèlerinage à Rome au nom de la testatrice, pour 20 florins d'or :

*Item pro voto meo redim[en]do, mittatur [unus h]omo devotus ad Urbem Romam, cui lego florenos viginti in auro, et de isto homine provideat pater gwardiauus de coloswar predicta pro Tempore constitu[tus].*

< BUNYITAY *et alii* (éd.), II, n° 159 p. 178-181

## Testament

### **Année**

1526

### **Testateur**

Nicolas d'Omboz

### **Sociographie du testateur**

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

## Legs

4 florins (???)

## Détail

Le 24 août 1526, Nicolas d'Omboz (dans le comitat de Dăbâca / Doboka, en Transylvanie), qui se décrit en préambule comme âgé et infirme, lègue par testament de nombreux biens à son épouse et à ses enfants, ainsi qu'à divers établissements ecclésiastiques.

Selon certains registres fautifs (OL Filmtár 5695), repris par certains historiens actuels (ENTZ 1996, p. 148 et 347), ce testateur lèguerait 4 florins au couvent de Cluj :

Item lego ad sancti Francisci in possessione Coloswar quattuor florenos.

Mais la consultation du manuscrit et la transcription proposée par Zsigmond Jakó montrent qu'il faut lire *Zowath* (et non *Coloswar*).

< JAKÓ (éd.), II, n°4166 p. 478-479 ; MNL DL 36401 p.109-111 n°1 [clichés 56 et 57]

Ce testament ne concerne donc pas le couvent de Cluj.

## Associations de laïcs

Association de laïc

### Nature de l'association

Confraternité

### Observations

Dans son testament dressé le 19 décembre 1531 (voir Testaments), la veuve Madeleine précise qu'elle fait partie de la confraternité du couvent des Mineurs :

confratrissa fratrum minorum claustris Beatissime virginis Marie in eadem Coloswar fundati

< BUNYITAY et alii (éd.), II, n° 159 p. 180

## Rayonnement social

Faible implication des habitants (en tout cas des bourgeois, notamment de la municipalité à l'époque de la construction du couvent, pour ne pas dire réticence à l'installation des Franciscains observants, à en juger par les conditions posées à l'obtention d'un terrain en 1486 (loyer, voir Dépenses) puis par les injonctions du roi Mathias en 1487 (menaces contre les opposants au projet et mise à disposition par la ville de 2 intendants ou maîtres d'oeuvre, voir Précisions dates de fondation).

Ce n'est que très lentement que les frères obtiennent le soutien de la bourgeoisie locale, et cela passe au moins en partie par les femmes (testament de Madeleine veuve du lapicide Georges en 1531).

Les autres testaments émanent de la noblesse ou du milieu clérical.

La sociographie des religieux comprend des membres de la noblesse (Salathiel de Fráta en 1522, tandis que sa femme entre chez les tertiaires, selon KARÁCSONYI, II, p. 101, d'après MNL DL 36400).

En 1535, il y avait un confesseur pour les "Saxons" et un autre pour les Hongrois.

< KARÁCSONYI, II, p. 102